



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 144-2022

ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS

Prenez avis que lors de la séance ordinaire publique tenue le 7 mars 2022 le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté le règlement 144-2022 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs;

L'objet de ce règlement est d'établir les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs ;

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité situé au 2, place de l'Hôtel de Ville à Frelighsburg, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE
VINGT-DEUX

Anne Pouleur

Greffière et

Secrétaire-trésorière adjointe